

SOLICITATION NUMBER: 24062-14-098A/NUMÉRO DE LA DEMANDE: 24062-14-098A

QUESTIONS AND ANSWERS SERIES - 001/SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES - 001

Q1. For purposes of M3 and R2: Given that "reports" may be published, would the Crown please provide a clarification regarding the distinction between "publications" and "reports"?

A1. Publications are usually documents prepared for broad usage by a variety of departmental and non-departmental stakeholders, often including the public. The purpose of a publication is frequently to provide information about or awareness of a particular subject. **Reports** are usually documents prepared for internal (departmental) usage for operational and/or administrative purposes. For the purposes of this procurement process, a report may be prepared for broad usage by a variety of stakeholders and is still considered an operational or administrative report (i.e. it is not considered to be a publication).

Q1. Aux fins des points M3 et R2 : Étant donné que les « rapports » peuvent être publiés, le gouvernement du Canada pourrait-il préciser la distinction qu'il fait entre des « publications » et des « rapports »?

R1. On entend par **publications** des documents qui sont habituellement préparés afin d'être utilisés à diverses fins, par une foule d'intervenants ministériels et non ministériels, dont souvent des membres du public. Une publication a souvent pour but de fournir de l'information sur un sujet particulier ou de sensibiliser les personnes à cet égard. Quant aux **rapports**, ce sont des documents habituellement préparés pour être utilisés à l'interne (dans un ministère) à des fins opérationnelles et/ou administratives. Dans le cadre du processus d'approvisionnement actuel, un rapport pourrait être rédigé afin d'être largement utilisé par une foule d'intervenants et être malgré tout être considéré comme un rapport opérationnel ou administratif (donc pas comme une publication).